

Décision de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.255-7 et R.255-17,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle de la matière fertilisante (produit simple)
REZIST MARAICHAGE RF*

de la société AXIOMA FRANCE
au numéro de dossier n°2019-4498

Considérant qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour le nom de l'Etat membre de référence dans lequel le produit est autorisé,

Considérant que les éléments déposés par la société AXIOMA FRANCE attestent que le produit REZIST MARAICHAGE RF a été légalement mis sur le marché en Autriche en tant que matière fertilisante,

*L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est modifiée** en France selon les conditions précisées dans la présente décision.*

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

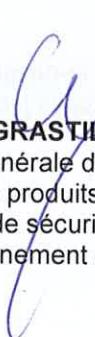
Informations générales	
Nom du produit	REZIST MARAICHAGE RF
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AXIOMA FRANCE 22 rue Louis Lépine ZA Brive Est 19100 BRIVE LA GAILLARDE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution pour pulvérisation foliaire à base d'extraits de plantes, d'huiles essentielles et d'oligo-éléments (soufre, fer, zinc, cuivre, manganèse, cobalt, bore, molybdène, silice, magnésium) dilués dans de l'eau de mer et de source
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	502-2019.01
Numéro d'AMM	1190711

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle du produit, à savoir le 27 novembre 2029.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient. Les modalités d'autorisation du produit restent inchangées à l'exception de la modification du nom de l'Etat membre de référence.

A Maisons-Alfort le,

12 AOUT 2021


Charlotte GRASTINELLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)